

**CARNET DE COMPETENCE ATTESTANT DE LA DEROGATION AU TITRE  
PROFESSIONNEL SCAPHANDRIER DES TRAVAUX PUBLICS POUR LES  
SCAPHANDRIERS TITULAIRE D'UN CAH ANTERIEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

**pour répondre aux exigences du décret n° 2020-1531 du 7 décembre 2020**

*Il. - Par dérogation aux dispositions du IV de l'article R. 4461-27 du code du travail dans sa rédaction résultant du présent décret, peuvent accomplir des travaux subaquatiques mentionnés au 1° du III de l'article R. 4461-28 du même code les travailleurs qui détiennent au 1er janvier 2022 un certificat d'aptitude à l'hyperbarie portant la mention A en cours de validité et qui, à cette date, justifient d'au moins quinze heures de plongées effectives depuis le 1er janvier 2019 dans l'activité visée par un des blocs de compétences composant le titre professionnel de scaphandrier de travaux publics.*

**Titulaire du carnet**

**Nom :**

**Prénom :**

**Date de naissance :**

**CAH N°**

**Obtenu le :**

**Recyclage du :**

**BLOC DE COMPETENCES 1- ACTIVITE : Effectuer les relevés et positionnements d'ouvrages immergés**

Compétences visées :

- Effectuer des reconnaissances, des relevés et des contrôles en milieu immergé
- Positionner un ouvrage immergé
- Assister le scaphandrier opérateur pour des travaux de relevés, de positionnements et de contrôles d'ouvrages immergés depuis la surface.

Exemples : inspection visuelle, prise de côtes sous eau, reconnaissance subaquatique, recherches d'objets ou d'ouvrages, description d'ouvrages immergés, prises de vues subaquatiques, contrôle de réalisation, inspection d'ouvrage d'art, mesure d'épaisseur, bathymétrie, relevés de niveaux du fond, de boues, balisage,

L'intéressé.e dispose d'une formation technique reconnue au RNCP ou RS dans le domaine :

OUI - NON

Si oui laquelle :

-

*Dans le cas où l'intéressé.e ne dispose pas d'une formation spécifique, identifier les chantiers sur lesquels il/elle a réalisé des activités en relation avec le bloc de compétences 1, **entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2021**, d'après son livret hyperbare ou log book, les fiches de sécurité, ou les attestations d'employeurs ou attestations sur l'honneur dans le cas où ces documents ne seraient plus disponibles :*

Chantier :	Dates : période 2019 à 2021	Type d'activité	Heures de plongée réalisées
TOTAL			

## BLOC DE COMPETENCES 2 – ACTIVITE : Construire et entretenir des réseaux et ouvrage immergés en maçonnerie

### Compétences visées :

- Dégager un ouvrage immergé à l'aide d'un jet d'eau pulsée, d'un système d'aspiration à air ou à eau
- Lever et déplacer un élément en milieu immergé
- Construire et réparer un ouvrage immergé en maçonnerie
- Démolir un ouvrage immergé en maçonnerie à l'aide d'un marteau piqueur
- Assister le scaphandrier opérateur pour des travaux de construction et d'entretien des réseaux et ouvrages immergés en maçonnerie depuis la surface.

Exemple : levage avec ballon/ parachute / chameau, élingage de pièce, grutage, mise en place/ retrait / déplacement de corps mort, pompage à la suceuse, pompage à la pompe, dégagement à la lance à eau, réalisation de souille, mise en place d'un coffrage, préparation des supports avant bétonnage, bétonnage sous eau, assemblage d'éléments préfabriqués en béton, rejointoiement d'ouvrage en maçonnerie, démolition sous eau au marteau piqueur, au perforateur.

L'intéressé.e dispose d'une formation technique reconnue au RNCP ou RS dans le domaine :

OUI - NON

Si oui laquelle :

-

*Dans le cas où l'intéressé.e ne dispose pas d'une formation spécifique, identifier les chantiers sur lesquels il/elle a réalisé des activités en relation avec le bloc de compétences 2, **entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2021**, d'après son livret hyperbare ou log book, les fiches de sécurité, ou les attestations d'employeurs ou attestations sur l'honneur dans le cas où ces documents ne seraient plus disponibles :*

Chantier :	Dates , période 2019 à 2021	Type d'activité	Heures de plongée réalisées
TOTAL			

### BLOC DE COMPETENCES 3 – ACTIVITE : Assembler et démonter des ouvrages métalliques immergés

#### Compétences visées :

- Lever et déplacer un élément en milieu immergé
- Assembler et démonter mécaniquement des éléments immergés
- Découper des éléments métalliques immergés à l'aide d'un oxy-arc
- Souder des éléments métalliques immergés
- Assister le scaphandrier opérateur pour des travaux d'assemblage et de démontage des ouvrages métalliques immergés depuis la surface.

Exemples : vissage d'éléments métalliques, clavetage, serrage de boulonnerie à la clé, démontage d'une pièce métallique, déboulonnage, découpage sous eau à l'oxy-arc, soudage sous eau, préparation de supports métalliques avant soudure (décapage, piquetage), pose d'anodes, soudure de supports d'anode

L'intéressé.e dispose d'une formation technique reconnue au RNCP ou RS dans le domaine :

OUI - NON

Si oui laquelle :

-

*Dans le cas où l'intéressé.e ne dispose pas d'une formation spécifique, identifier les chantiers sur lesquels il/elle a réalisé des activités en relation avec le bloc de compétences 3, **entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2021**, d'après son livret hyperbare ou log book, les fiches de sécurité, ou les attestations d'employeurs ou attestations sur l'honneur dans le cas où ces documents ne seraient plus disponibles :*

Chantier :	Dates, période 2019 à 2021	Type d'activité	Heures de plongée réalisées
<b>TOTAL</b>			